TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SECURITE ET GARDIENNAGE DE L'USINE

I- CONTEXTE

1-1 Présentation de GMM

Fondée en avril 1999, l'entreprise les Grands Moulins de Mauritanie (GMM) est le premier moulin industriel construit en Mauritanie et a pour vocation de développer des activités agro industrielles. Initialement centrée sur la meunerie, l'entreprise fédère trois grands pôles d'activités la meunerie, la fabrication d'aliment pour le bétail et la production de pâtes.

1-2 Objet de la prestation

Dans le cadre de la mise en place d'une gestion de sécurité, la société les Grands Moulins de Mauritanie entend s'attacher les services d'un prestataire pour assurer la sécurité et le gardiennage des personnes, des biens et des installations de la société.

II- PRESTATIONS

2.1- Prestataire

Le prestataire doit être une société de droit mauritanien remplissant les conditions d'agrément prévues par la Loi n°2009-025 du 07 Avril 2009 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds et son Décret d'application (Décret/R N°2011-066).

Le prestataire doit être spécialisé et justifier une grande expérience en matière de sécurité en milieu industriel. Il doit disposer de moyens humains de qualité, de moyens techniques pour mener à bien les missions qui lui seront confiées.

Il doit disposer de superviseurs expérimentés, d'agents éveillés, vigilants, savoir communiquer, utiliser les ordinateurs, ou tablettes, téléphones, talkie walkies.

2.2 Missions

- **Surveillance de la propriété** : Assurer la sécurité et la protection du moulin en permanence : surveiller les accès, les équipements et les zones sensibles etc.
- Contrôle d'accès des personnes: Gérer les entrées et les sorties du moulin en vérifiant l'identité des personnes autorisées à entrer en distribuant des badges d'accès. S'assurer que tous les employés s'enrôlent sur la badgeuse et en cas de panne procéder à l'enrôlement manuel sur un registre ou une tablette électronique et signaler en cas de problème.
- Contrôle d'accès des biens et équipements : gérer et organiser les entrées et les sorties du moulin des équipements ou matériels dûment autorisés dans un registre ou tablette électronique avec toutes les informations pertinentes. En

outre gérer la gestion des déchets en collaboration avec l'entreprise en charge de cette tâche et organiser l'entrée et la sortie des poubelles.

- **Patrouilles de sécurité** : Effectuer des rondes régulières pour détecter toute activité suspecte ou intrusion et dissuader les intrus potentiels.
- Intervention en cas d'incident : Réagir rapidement en cas d'incident, d'urgence ou de violation de la sécurité et prendre les mesures nécessaires et règles définies par GMM.
- Surveillance des caméras de sécurité : Surveiller 24h/24 les caméras de sécurité pour détecter tout comportement suspect et signaler les incidents à l'administration via un rapport simplifié. Un accès au système de caméra sera fourni.
- **Gestion des clés**: Distribuer et gérer les clés de l'usine et s'assurer de la fermeture et l'ouverture de toutes les portes pour garantir un contrôle efficace des accès.
- **Rapports d'incident**: Documenter et distributeur à l'administration tous les incidents, les activités suspectes et les interventions effectuées pour assurer un suivi et une analyse ultérieure.
- **Rapport périodique**: Faire un compte rendu au point focal de GMM de l'activité sur la période. Un rapport écrit sera remis et archivé. (Quotidien, Hebdo, mensuel dont le modèle est à convenir).
- Gestion d'accès du pont bascule : Organiser le flux des entrées et sorties des camions de livraison sur le pont bascule et s'assurer que chaque livraison est dument autorisée en vérifiant l'ensemble des documents requis et signaler tous les écarts constatés pour avoir l'autorisation de la sortie ou entrée de l'usine. Autrement dit s'assurer que toutes les livraisons passent sur le pont bascule sauf sur décision de l'administration justifiée par un document valable. Veiller aussi sur toutes les livraisons en attente sur site après les heures de fermeture et s'assurer de leurs sorties le jour d'après. Toutes ces activités doivent être consignées dans un rapport quotidien. En cas différence entre le poids théoriquement livré et le poids relevé par le pont bascule, participer à la vérification du chargement soit par recomptage ou tout autre solution appropriée.
- Surveillance des entrées et sortie des véhicules : S'assurer que les véhicules de GMM (voitures, bus, camions) sortent de l'entreprise avec un ordre de mission, du remplissage du carnet de bord (Km) d'entrée et sortie sera relevé. Ces instructions pourront évoluer dans le temps en fonction des notes de services de la direction.

2.3- Contrat

Le Contrat envisagé est du type contrat de services d'une durée de deux ans renouvelables par accord des parties.

2.4- Responsabilité

Afin de ne pas perturber le service au client, le Prestataire assumera toutes les charges occasionnées par son activité et notamment, le versement des salaires et des charges y afférentes. Il s'engage à respecter la législation en vigueur, et s'engage également à fournir la preuve du paiement de toutes les charges salariales lui incombant (ITS, CNSS, CNAM), à la demande de la société.

2.5- Soumission

Le prestataire sera invité à soumettre une offre technique et financière détaillée qui devra contenir entre autres, une proposition sur les profils, l'organisation et la méthode de travail avant le 02 août 2024 à l'adresse : assist@gmoulins.com

Seules les offres reçues via courriel électronique seront considérées comme recevables.